

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
13 DECEMBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE  
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,  
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Guy DAVID, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

**Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE  
M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°133-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE SUR LA  
COMMUNE DE DAMGAN**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, informe de la sollicitation de la commune de Damgan dans le cadre de l’ouverture dominicale de certains de ses commerces. Pour mémoire, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 a étendu la possibilité d’ouverture dominicale des commerces de détail à douze dimanches par an. Au-delà de 5 dimanches, le maire de la commune doit solliciter l’Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre auquel il est rattaché pour en recueillir un avis.

La commune de Damgan, après échange public avec les commerçants, propose d’ouvrir les dimanches suivants :

- 23 et 30 juin 2019,
- 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 28 juillet 2019,
- 4 août, 11 août, 18 août, 25 août 2019,
- 1<sup>er</sup> septembre et 8 septembre 2019.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20181218-DELIB\_133\_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de la commune de Damgan pour l'ouverture des commerces de détail à hauteur de 12 dimanches en 2019, tels que défini ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 24/12/18

Le Président,

